

Des handicapés créent la plus grande affiche politique jamais réalisée  
en Suisse - 400 m<sup>2</sup>!

Jeudi 20 mai 1999, Place fédérale, Berne, de 13h30 à 17h00

## Table des matières

- Programme de la manifestation
- Communiqué de presse  
**Des handicapés créent l'affiche politique de tous les records**
- Présentation de l'orchestre «Die Regierung»  
**Chaude ambiance sur la Place fédérale à Berne**
- Arguments:
  - Non à de fausses incitations
  - Non à des économies absurdes
  - Non à un système de rentes injuste
  - Non à la transformation de l'AI en «assistance publique»
- Matériel pour la campagne



Barrieren gegen Behinderte?  
Des barrières contre les handicapés?  
Ostacoli contro disabili?

**NEIN  
NON  
NO**

zur Abschaffung  
der IV-Viertelsrente  
am 13. Juni

[www.rueckhalt.ch](http://www.rueckhalt.ch)

à la suppression  
du quart de rente  
AI le 13 juin

[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch)

alla soppressione  
del quarto di rendita  
AI il 13 giugno

[www.difesa.ch](http://www.difesa.ch)



**ASIV+**

### IG «Referendum IV-Viertelsrente»

Koordinationsstelle  
Schweizer Paraplegiker-Vereinigung  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefon 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Materialzentrale/Bestellungen  
Postfach, 8034 Zürich  
Telefon 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

### CI «Référéndum quart de rente AI»

Coordination  
Association suisse des paraplégiques  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Téléphone 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Centrale du matériel/Commandes  
Case postale, 8034 Zurich  
Téléphone 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

### CI «Referendum quarto di rendita AI»

Coordinazione  
Associazione svizzera dei paraplegici  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefono 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Centrale del materiale/Ordinazioni  
Casella postale, 8034 Zurigo  
Telefono 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

Des handicapés créent la plus grande affiche politique jamais réalisée en Suisse - 400 m<sup>2</sup>!

Jeudi 20 mai 1999, Place fédérale, Berne, de 13h30 à 17h00

## Programme:

- Dès 8h30      Stands d'information
- Dès 11h30     Buvette et petite restauration
- 13h00        Début de la manifestation**
- 13h30        Des handicapés créent, sur la Place fédérale, la plus grande affiche politique jamais réalisée en Suisse
- 15h30        Discours:
- Dr Guido A. Zäch, directeur du Centre suisse de paraplégiques
  - Dr Ruth Gonseth, Conseillère nationale (Les Verts)
  - Jost Gross, Conseiller national (PSS)
  - Brigitta M. Gadiant, Conseillère nationale (UDC)
- 16h00        Musique: «Die Regierung»
- 17h30        Fin de la manifestation

### IG «Referendum IV-Viertelsrente»

Koordinationsstelle  
Schweizer Paraplegiker-Vereinigung  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefon 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Materialzentrale/Bestellungen  
Postfach, 8034 Zürich  
Telefon 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

### CI «Référéndum quart de rente AI»

Coordination  
Association suisse des paraplégiques  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Téléphone 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Centrale du matériel/Commandes  
Case postale, 8034 Zurich  
Téléphone 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

### CI «Referendum quarto di rendita AI»

Coordinazione  
Associazione svizzera dei paraplegici  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefono 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

Centrale del materiale/Ordinazioni  
Casella postale, 8034 Zurigo  
Telefono 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99



Barrieren gegen Behinderte?  
Des barrières contre les handicapés?  
Ostacoli contro disabili?

# NEIN NON NO

zur Abschaffung  
der IV-Viertelsrente  
am 13. Juni  
[www.rueckhalt.ch](http://www.rueckhalt.ch)

à la suppression  
du quart de rente  
AI le 13 juin  
[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch)

alla soppressione  
del quarto di rendita  
AI il 13 giugno  
[www.difesa.ch](http://www.difesa.ch)



ASIV<sup>+</sup>

Des handicapés créent la plus grande affiche politique jamais réalisée en Suisse - 400 m<sup>2</sup>!

Jeudi 20 mai 1999, Place fédérale, Berne, de 13h30 à 17h00

### Communiqué de presse

## Des handicapés créent l'affiche politique de tous les records

Une manifestation haute en couleur a réuni de très nombreux handicapés et sympathisants sur la Place fédérale, à Berne. Tous sont venus pour défendre la cause des personnes handicapées et protester contre la suppression du quart de rente AI prévue dans le cadre de la votation du 13 juin 1999. Point fort de la manifestation: vingt personnes en chaise roulante ont évolué dans un grand show pour créer la plus grande affiche politique de Suisse!

Avec la révision de la Loi sur l'assurance-invalidité, le Parlement se heurte aux intérêts légitimes des personnes handicapées. Afin de réagir contre cet état de fait, l'Association suisse des paraplégiques (ASP) et l'Association suisse des invalides (ASI) ont lancé un référendum en 1998. A l'heure actuelle, ce sont plus de 90 parlementaires de tous les grands partis politiques, ainsi que les principaux partis, associations de handicapés et organisations de salariés qui œuvrent en faveur d'un NON à la révision de la LAI.

Ce 20 mai, sur la Place fédérale, les handicapés ont fait la preuve par l'acte de leur détermination: ils ne souhaitent pas assister impassibles à l'éviction pure et simple de leurs acquis sociaux. Sur une surface de 400 m<sup>2</sup>, une vingtaine de handicapés en chaise roulante ont assemblé dix immenses rouleaux de tissu pour former la plus grande affiche politique jamais réalisée en Suisse. Cette réalisation collective est le reflet d'une protestation vigoureuse contre une

#### **IG «Referendum IV-Viertelsrente»**

*Koordinationsstelle*  
Schweizer Paraplegiker-Vereinigung  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefon 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Materialzentrale/Bestellungen*  
Postfach, 8034 Zürich  
Telefon 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

#### **CI «Référendum quart de rente AI»**

*Coordination*  
Association suisse des paraplégiques  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Téléphone 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Centrale du matériel/Commandes*  
Case postale, 8034 Zurich  
Téléphone 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

#### **CI «Referendum quarto di rendita AI»**

*Coordinazione*  
Associazione svizzera dei paraplegici  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefono 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Centrale del materiale/Ordinazioni*  
Casella postale, 8034 Zurigo  
Telefono 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99



Barrieren gegen Behinderte?  
Des barrières contre les handicapés?  
Ostacoli contro disabili?

**NEIN  
NON  
NO**

zur Abschaffung  
der IV-Viertelsrente  
am 13. Juni  
[www.rueckhalt.ch](http://www.rueckhalt.ch)

à la suppression  
du quart de rente  
AI le 13 juin  
[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch)

alla soppressione  
del quarto di rendita  
AI il 13 giugno  
[www.difesa.ch](http://www.difesa.ch)



ASIV+

nouvelle dégradation des conditions de vie des handicapés, dans la société en général, ou plus particulièrement dans le monde du travail. Plusieurs centaines de sympathisants ont pris part à la manifestation qui a été ponctuée par les interventions de Guido A. Zäch, directeur du Centre suisse de paraplégiques, des Conseillères nationales Ruth Gonseth (Les Verts) et Brigitta M. Gadiant (UDC), ainsi que du Conseiller national Jost Gross (PSS). La partie musicale a été assurée par le fameux orchestre du Toggenburg «Die Regierung».

**Vous pouvez obtenir d'autres informations en tapant**

**[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch) ou auprès de:**

- **Suisse romande: Françoise Steiner, Association suisse des invalides,**  
téléphone: 032 322 84 86, fax: 032 323 82 94
- **Suisse alémanique: Dr Thomas Troger, Association suisse des paraplégiques,**  
téléphone: 041 939 54 00, fax: 041 939 54 39



Barrieren gegen Behinderte?  
Des barrières contre les handicapés?  
Ostacoli contro disabili?

**NEIN  
NON  
NO**

zur Abschaffung  
der IV-Viertelsrente  
am 13. Juni  
[www.rueckhalt.ch](http://www.rueckhalt.ch)

à la suppression  
du quart de rente  
Al le 13 juin  
[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch)

alla soppressione  
del quarto di rendita  
Al il 13 giugno  
[www.difesa.ch](http://www.difesa.ch)



ASTIV+

**IG «Referendum IV-Viertelsrente»**

*Koordinationsstelle*  
Schweizer Paraplegiker-Vereinigung  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefon 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Materialzentrale/Bestellungen*  
Postfach, 8034 Zürich  
Telefon 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

**CI «Référéndum quart de rente Al»**

*Coordination*  
Association suisse des paraplégiques  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Téléphone 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Centrale du matériel/Commandes*  
Case postale, 8034 Zurich  
Téléphone 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

**CI «Referendum quarto di rendita Al»**

*Coordinazione*  
Associazione svizzera dei paraplegici  
Kantonsstrasse, 6207 Nottwil  
Telefono 041 939 54 00, Fax 041 939 54 39

*Centrale del materiale/Ordinazioni*  
Casella postale, 8034 Zurigo  
Telefono 01 387 40 98, Fax 01 387 40 99

L'orchestre «Die Regierung» s'engage contre la suppression du quart de rente AI

## **Chaque ambiance sur la Place fédérale à Berne**

**La grande manifestation organisée à Berne le 20 mai 1999 pour protester contre la suppression du quart de rente AI a reçu le soutien du groupe musical de handicapés «Die Regierung». Un bel exemple d'enthousiasme communicatif!**

Cet orchestre original, au répertoire très varié, vient du village d'Ebnat-Kappel, dans le Toggenbourg (SG). Il se compose de plusieurs musiciens handicapés appartenant à la «communauté Steinengässli»: Massimo Schilling (guitare), Martin Baumer (accordéon/chant), Hans-Peter Dörig (batterie/synthétiseur), Franco Scagnet (percussions) et Roland Altherr (piano/chant). Le groupe est dirigé par Heinz Büchel (contrebasse), qui est aussi l'éducateur responsable de la communauté. Il est accompagné pour l'occasion par le guitariste Hansueli Tischhauser.

Personne n'aurait imaginé, à la fondation de l'orchestre, qu'il puisse un jour se produire en public. Et pourtant, depuis 1985, les membres de «Die Regierung» présentent régulièrement des spectacles de musique et de théâtre. En 1998 est sorti leur deuxième CD intitulé «Loch» («Trou»). Maniant humour et émotion, les musiciens atteints de divers handicaps mêlent dans leur répertoire plusieurs types de musique – jazz, musique folklorique et blues – selon le lieu, l'occasion et l'humeur. Un large éventail de styles qui échappe à toute classification.

«Die Regierung» s'est acquis aujourd'hui une solide renommée dans tout le pays. Le groupe a joué avec des artistes réputés comme le groupe «Patent Ochsner», Max Lässer, Werner Lüdi et Irene Schweizer. Son calendrier de tournées est bien rempli. Mais cette «vie d'artiste» n'a entamé en rien la fraîcheur et la spontanéité des musiciens à chacune de leurs apparitions.

Pour toute information sur le groupe et les possibilités de l'engager:

«Röhrender Hirsch», Christoph Yogi Birchler, Case postale, 9004 St-Gall

Tél. 071 223 62 77, fax 071 223 62 27



## **Non aux fausses incitations**

Le mot d'ordre «Du travail plutôt que des rentes» est un pilier essentiel de l'AI. Les personnes handicapées doivent cependant faire aujourd'hui des efforts considérables pour s'imposer sur le marché du travail.

### **La suppression du quart de rente mine les efforts de réinsertion**

Dans cette situation difficile, l'AI devrait soutenir les efforts des personnes handicapées qui font tout leur possible pour s'intégrer dans la vie active. Avec l'abrogation du quart de rente, elle encourage l'attitude inverse.

### **Le système de rente à deux seuils sape la volonté d'intégration**

Un système constitué «grossièrement» de deux seuils nuit à la motivation d'intégration des personnes concernées: celui/celle qui, suite à une augmentation minimale de salaire, perd le bénéfice de sa demi-rente (célibataire: jusqu'à Fr. 1'005.– par mois; assuré/e avec deux enfants à charge: jusqu'à plus de 2000.– par mois) se retrouve puni(e) de ses efforts!

Avec le maintien du quart de rente, la perte de gains est nettement plus supportable et les efforts de réinsertion s'en trouvent encouragés.

### **Il vaut mieux optimiser le barème des rentes que supprimer le quart de rente**

Un barème des rentes à plusieurs niveaux est d'une importance capitale si l'on veut promouvoir l'insertion professionnelle des personnes invalides. Pour qu'un système de rentes fonctionne de manière optimale, il doit être conçu de manière à ce que les assurés qui augmentent leurs revenus issus d'une activité lucrative gagnent plus d'argent en fin de mois, au lieu d'être pénalisés du point de vue financier!

La transition vers un système de rentes à deux étages est un pas dans la mauvaise direction. Pour encourager les efforts d'insertion professionnelle des personnes invalides, il faut au contraire continuer à «affiner» les classes de rentes, comme c'est déjà le cas depuis longtemps dans d'autres secteurs de l'assurance et comme le réclament les associations de handicapés depuis plusieurs années. Si l'on accepte la suppression du quart de rente, ces tentatives d'optimisation du système de rentes seront définitivement balayées.

## **Non à des économies absurdes**

Le Conseil fédéral et le Parlement, à une courte majorité, fondent leur décision de supprimer le quart de rente sur la nécessité de prendre des mesures d'économie pour assainir les finances de l'assurance-invalidité. Mais les économies escomptées ne se réaliseront pas. Au contraire: la suppression du quart de rente risque fort d'entraîner de nouvelles charges pour l'AI.

### **Des économies très maigres: 0,25% des dépenses de l'AI**

Selon les calculs de l'administration, la suppression du quart de rente et le transfert des rentes pour cas sociaux difficiles dans le système des prestations complémentaires allègeraient la facture de l'AI de 20 millions de francs, soit 0,25% des dépenses totales, qui s'élèvent à plus de 7,5 milliards de francs par an. Ces mesures entraîneraient une charge de 8 millions pour les prestations complémentaires, donc en première ligne les cantons. De plus, ces économies somme toute modestes ne se manifesteront pas tout de suite; durant la première année suivant l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> révision de la loi sur l'assurance-invalidité, on prévoit des économies de moins d'un pour mille sur le montant total des dépenses de l'AI, lesquelles atteindront près de 8 milliards de francs par an. Les économies résultant de la suppression du quart de rente ne pèsent donc pas très lourd dans la balance face aux effets négatifs que cette modification entraînerait sur l'insertion professionnelle et sociale des handicapés, qui reste l'objectif numéro 1 de l'AI.

### **Des effets à peine perceptibles**

Ces économies déjà très restreintes ne se manifesteront d'ailleurs jamais dans toute la mesure escomptée. Il est fort probable en effet (comme le Conseiller aux Etats Rochat l'a prédit) qu'un grand nombre de médecins qui ont jusqu'alors évalué l'incapacité de travail de leurs patients à 40 ou 45% déclareront à l'avenir une incapacité de travail de 50%. Bon nombre de personnes bénéficiant actuellement de quarts de rente et situées dans la zone limite recevront alors une demi-rente d'invalidité, ce qui coûtera nettement plus cher à l'AI.

L'estimation du degré d'invalidité est une décision dans laquelle l'appréciation personnelle joue un rôle central. Même avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra jamais empêcher qu'un médecin, au moment de «quantifier» le degré d'invalidité, ne fasse complètement abstraction de la situation et de l'avenir de ses patients. Sans compter que le médecin dispose pour son évaluation d'une certaine marge de manœuvre pour éviter à ses patients une perte totale de rente.

## **Ne pas stimuler l'insertion professionnelle, c'est renchérir la facture de l'AI**

Dans l'état actuel des choses, rien n'encourage une personne qui reçoit une demi-rente d'invalidité à accroître son revenu professionnel en travaillant plus; même avec une légère augmentation de salaire, elle risque en effet de perdre une part plus élevée de sa rente. Un échelonnement des rentes trop grossier freine les vellétés d'intégration professionnelle; à long terme, ce système entraînera des coûts nettement plus importants pour l'AI que les économies escomptées par la suppression du quart de rente.

### **Il faut assainir l'AI – mais pas de cette manière!**

Les organisations de défense des personnes invalides sont elles aussi attachées au principe d'un assainissement de l'assurance-invalidité. Mais ces mesures doivent absolument répondre à une vision globale, qui prenne en compte les effets indirects de certaines mesures partielles.

Le seul moyen d'assainir les finances de l'AI est de freiner le nombre croissant de personnes bénéficiant des rentes. Cela exige d'abord un contrôle efficace au niveau de l'évaluation médicale des patients qui demandent à bénéficier d'une rente. Il faut également accroître les moyens pour inciter les handicapés à s'intégrer dans le monde du travail. On ne soulagera efficacement les finances de l'AI que si les personnes handicapées sont toujours plus nombreuses à prendre le chemin de la vie professionnelle.

### **Les associations de handicapés ont déjà consenti à des sacrifices financiers**

Il faut également rappeler que les organisations de handicapés, dans le cadre des débats parlementaires, ont déjà accepté un sacrifice de taille: l'abandon de la rente supplémentaire pour les conjoint(e)s de personnes victimes d'invalidité. Elles espéraient ainsi qu'en contrepartie, on renoncerait à la suppression du quart de rente. L'abandon de la rente supplémentaire entraînera au cours des six premières années des économies d'un montant moyen de 74 millions de francs par an; quand cesseront d'être versées toutes les rentes supplémentaires en cours, l'économie sera même d'environ 235 millions de francs. Il s'agit donc là d'une réelle mesure d'économie. Par comparaison, la suppression du quart de rente apparaît comme une mesure irréflective, qui de plus menace inutilement les efforts d'insertion professionnelle des handicapés préconisés par l'AI.



## **Non à un système de rentes injuste**

### **La suppression du quart de rente crée de graves lacunes dans le système d'assurance**

A l'heure actuelle, un peu plus de 6'000 assurés touchent un quart de rente. Malgré ce chiffre relativement modeste, il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce type de rentes; pour les personnes concernées, il s'agit le plus souvent d'un soutien décisif. Leur suppression entraînerait pour certains des sacrifices financiers très lourds; elle toucherait au premier chef les assurés qui s'efforcent par tous les moyens de conserver un revenu professionnel. La suppression du quart de rente créerait une lacune dans le système d'assurance qui peut concerner à l'avenir chacune et chacun d'entre nous!

#### **Exemple:**

Ueli F. est menuisier; il touche à ce titre un salaire mensuel de Fr. 4'600.-. Un grave problème de dos l'oblige à abandonner son travail. Il trouve une activité moins éprouvante qui lui permet de gagner, à performances réduites, un salaire de Fr. 2'500.-. Il reçoit en outre un quart de rente AI, y compris la rente pour enfants, soit Fr. 1'000.-. Son revenu mensuel est donc de Fr. 3'500.-. Si l'on supprime les quarts de rente, Ueli F. ne recevra plus que Fr. 2'500.-, tout en allant travailler tous les jours, alors qu'une rente d'invalidité complète, sans activité professionnelle, lui rapporterait chaque mois Fr. 4'000.-!

### **La suppression du quart de rente creuse le fossé entre l'AI et l'assurance-accidents**

La suppression du quart de rente tendra à creuser le fossé entre assurance-invalidité et assurance-accidents. Cette dernière, en effet, paye déjà des rentes d'invalidité pour des incapacités de travail relativement réduites, par exemple 10%. De plus, les prestations de l'assurance-accidents sont nettement plus élevées que celles de l'AI. La discrimination actuelle entre invalides de naissance ou par suite d'une maladie, d'une part, et invalides par suite d'un accident, d'autre part, ne fera que se renforcer!

## **Non à la transformation de l'AI en «assistance publique»**

### **L'AI, «petite sœur» de l'AVS**

L'AI est souvent décrite comme la «petite sœur» de l'AVS. Elle est financée selon le même principe, c'est-à-dire grâce aux cotisations des assurés eux-mêmes, de leurs employeurs, de la Confédération et des cantons. L'AI est une assurance classique: les assurés paient des primes et s'ils deviennent invalides, ils ont droit aux prestations annoncées.

### **«Du travail plutôt que des rentes»**

Le principe fondamental de l'assurance-invalidité peut être résumé en une formule simple: «Du travail plutôt que des rentes». En d'autres termes, les assurés souffrant d'incapacité de travail ne reçoivent une rente que lorsque on a accompli tous les efforts raisonnables et envisageables pour les intégrer dans la vie professionnelle.

L'AI encourage l'insertion professionnelle et sociale des handicapés en finançant diverses mesures au niveau scolaire, professionnel et médical, ainsi qu'en distribuant des soutiens financiers. Mais on attend également des assurés eux-mêmes qu'ils fassent tout leur possible pour retrouver ou conserver une activité professionnelle.

### **Les prestations complémentaire ne jouent pas le même rôle**

La révision prévoit de transférer les rentes pour cas sociaux difficiles dans le système des prestations complémentaires; cette démarche est certes tout à fait judicieuse, mais elle ne rend pas superflus les quarts de rente. Si seuls les handicapés vivant en dessous du seuil de revenu minimum ont encore droit à des prestations, c'est tout le principe de l'assurance qui est remis en question. L'assurance-invalidité risque fort de se transformer en un organisme d'assistance publique pour handicapés dans le besoin. En suivant la même logique, on pourrait aussi transformer l'AVS en une caisse d'aide sociale qui ne fournirait plus ses prestations qu'aux personnes démunies. Le principe de la solidarité entre tous les assurés – qu'ils soient pauvres ou riches – est un élément fondamental de notre système d'assurance sociale: il ne doit en aucun cas être abandonné. Nous devons à tout prix éviter un premier pas dans cette direction: le 1<sup>er</sup> pilier des assurances sociales ne doit pas être transformé en système pour nécessiteux. La confiance de la population dans le 1<sup>er</sup> pilier ne doit pas être ébranlée



**Des barrières contre  
les handicapés?**

**NON**

**à la suppression du quart de rente AI le 13 juin**

[www.soutien.ch](http://www.soutien.ch)



**Pour des raisons d'économies, le Conseil national et le Conseil des Etats souhaitent supprimer le quart de rente AI.**

**A l'avenir, tous les assurés qui, en raison de leur handicap, subiront une incapacité de travail de 40 à 49 % seront concernés par cette mesure. Pour les personnes vivant seules, la perte mensuelle de revenu peut atteindre Fr. 503.–, voire jusqu'à Fr. 1000.– pour les personnes mariées avec enfants.**

**N'ÉCONOMISONS  
PAS SUR LE DOS  
DES HANDICAPÉS!**

## **DITES NON À CETTE SUPPRESSION, CAR ELLE RENDRAIT PLUS DIFFICILE L'INTÉGRATION DES HANDICAPÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL.**

La suppression du quart de rente AI touchera précisément les personnes qui, malgré un handicap lourd, s'efforcent avec détermination de s'intégrer dans le marché du travail. De fausses incitations vont ainsi être mises en place.

## **DITES NON, CAR CETTE SUPPRESSION METTRAIT EN PLACE UN SYSTÈME DE RENTES INJUSTE ET INSUFFISANT.**

Toute personne qui subit une incapacité de travail de 50% obtient une demi-rente invalidité. Par contre, quiconque franchit, même de peu, ce taux d'activité ne peut compter financièrement que sur lui-même. Ce barème est profondément injuste et élargit en outre le fossé entre les bénéficiaires des rentes AI et ceux des rentes assurances-accidents.



**DITES NON À CETTE MESURE, CAR ELLE NE DÉCHARGERA PAS LES FINANCES FÉDÉRALES. DE PLUS, ELLE NUIRA FORTEMENT AUX PERSONNES CONCERNÉES.**

Si le quart de rente AI devait être aboli, les personnes concernées devraient faire face à des pertes mensuelles de revenus considérables. Pour sa part, la Confédération n'épargnerait que 0,2 % de l'ensemble de ses dépenses AI, ce qui représente à peine 20 millions de francs.

Un non-sens absolu!

**DITES NON, CAR L'AIDE SOCIALE NE REMPLACE PAS LES PRESTATIONS D'UNE ASSURANCE.**

Nos assurances sociales se basent sur le principe de la solidarité de tous les assurés et cela doit rester ainsi. Car chacun d'entre nous est susceptible de se retrouver dans la situation de devoir faire appel un jour à l'AI. Les prestations complémentaires proposées par le Parlement pour se substituer au quart de rente AI ne constituent en aucun cas une alternative. En effet, elles ne bénéficieront qu'aux personnes qui vivent en-dessous du minimum d'existence.

**DITES NON À LA  
SUPPRESSION DU QUART  
DE RENTE AI.**

## **COMITÉ RÉFÉRENDAIRE:**

### **Présidence conjointe:**

Guido A. Zäch (président central ASP), Ruth Grossenbacher (CN, PDC SO), Christiane Brunner (CE, PS GE), Jost Gross (CN, PS TG), Lili Nabholz (CN, PRD ZH), Marc F. Suter (CN, PRD BE), Christoph Eymann (CN, PLS BS), Ruth Gonseth (CN, Les Verts BL), Christoffel Brändli (CE, UDC GR)

80 autres parlementaires des deux Chambres font partie du comité référendaire.

### **Organismes de soutien:**

Association suisse des paraplégiques, ASP

Association suisse des invalides, ASI

Le référendum est soutenu par toutes les principales organisations de handicapés, un grand nombre d'autres associations suisses d'envergure nationale, ainsi que par la Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux handicapés (DOK).

## **CI Référendum quart de rente AI**

### *Secrétariat*

Case postale

8034 Zurich

Tél. 01 387 40 98

Fax 01 387 40 99

### *Office de coordination*

Kantonsstrasse 40

6207 Nottwil

Tél. 041 939 54 00

Fax 041 939 54 39